Mairie
de
Sauvigny le Bois

Maître d'Ouvrage : **Mairie de Sauvigny-le-Bois**
31, Rue de la Liberté
89200 SAUVIGNY-LE-BOIS
www.sauvignylebois.fr

Tél : 03 86 34 32 35
mairie.sauvigny-le-bois@wanadoo.fr

Commune de SAUVIGNY-LE-BOIS (89) réalisation de la plateforme du city stade

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Règlement de la consultation

Date : novembre 2026

PROCEDURE ADAPTEE : DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : lundi 7 décembre 2026 à 12 heures

ARTICLE 1 : Acheteur.

Nom et adresse de l'acheteur

public. Mairie de Sauvigny-le-

Bois
31, rue de la Liberté
89200 SAUVIGNY-LE-BOIS
Tel : 03.86.34.32.35
mairie.sauvigny-le-bois@wanadoo.fr

Horaires d'accessibilité :
Lundi : 11h à 12h30 et 14h à 19h Mardi : 11h à 12h30
Mercredi : 11h à 12h30
Jeudi : 11h à 12h30 et 16h à 19h Vendredi : 11h à 12h30

ARTICLE 2 : Objet du marché.

Le présent marché concerne des travaux de terrassement et de pose de béton bitumineux pour permettre l'implantation d'un city stade.

ARTICLE 3 : Conditions de la consultation.

3.1. Étendue de la consultation.

La consultation concerne les travaux de terrassement pour créer la base support d'un city stade.

Le présent marché est dévolu selon la procédure adaptée.

3.2. Décomposition en tranche et en lots.

Le marché est composé en un lot unique avec une seule tranche : Terrassements et pose de béton bitumineux.

3.3. Déroulement de la procédure.

- **Le présent règlement de consultation est établi pour apporter toutes les précisions utiles aux entreprises.**
- **Les entreprises pourront proposer des options librement**
- **Délai de 24 jours pour permettre aux entreprises de remettre leurs offres.**
- **Analyse et jugement des offres effectuées selon les critères suivants :.**

 a / Critères techniques (50 %) :
 Qualifications techniques professionnelles du candidat ;
 Moyens techniques et humains du candidat ;
 b/ Le montant de l'offre (50%)
- **Si nécessaire, négociation avec une ou plusieurs entreprises sans condition de circonstance ni de montant de marché.**
- **Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**
- **Signature des marchés par Monsieur le Maire.**

ARTICLE 4 : Contenu des offres.

4.1. Forme juridique des groupements.

Le marché pourra être attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises.

4.2. Variantes et options.

Le candidat peut proposer des variantes.

4.3. Sous traitance..

La sous-traitance est autorisée après accord du maître d'ouvrage

4.5. Mode de règlement.

Les références du ou des comptes bancaires où les paiements seront effectués doivent être données à l'Acte d'Engagement.

ARTICLE 5 : Délai d'exécution.

La durée d'exécution du marché est estimé à trois (3) mois à compter de la date de réception par l'entreprise de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux .

Ce délai d'exécution comprend obligatoirement le délai légal de préparation du chantier en matière de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé : ce délai est réglementairement incompressible d'un (1) mois.

ARTICLE 6 : Délai de validité des propositions.

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite de réception des propositions.

ARTICLE 7 : Présentation des propositions.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante: l'Euro.

Le dossier de consultation est composé des pièces énumérées ci -après qui devront être toutes signées par l'entreprise lors de la remise des offres.

7.1.1. Les pièces administratives :

Le candidat devra produire un dossier complet comprenant

les pièces suivantes datées et signées par ses soins :

- **Lettre de candidature (nouveau document officiel DC1) ,comportant l'attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat**

- **Déclaration du candidat (document officiel DC2), avec un justificatif prouvant l'habilitation de la personne physique à engager le candidat accompagnés de pièces justificatives, notamment la liste des moyens humains et matériels du candidat, la liste des références inférieures à 3 ans portant sur des prestations similaires,**

- **Attestations d'assurance en cours de validité**

Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.

En cas de groupement, la candidature devra être signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire qui devra justifier des habilitations nécessaires

La nature des actions en faveur de l'environnement :recyclage des matériaux , propreté du chantier…

Les Qualifications requises, ou, à défaut qualifications au moins équivalentes, ou, à défaut, références détaillées permettant de statuer sur les qualifications effectives du candidat sur des travaux de V.R.D. :

- **FNTP 331**
- **FNTP 3321**
- **FNTP 346**
- **FNTP 5144**
- **FNTP 5222**

.

Les candidats sont informés qu'au cas où leur offre serait retenue , il devront produire dans un délai de 8 jours à compter de la demande de la Collectivité , les attestations qui n'auraient pas été fournies .

Si dans les délais précisées par l'acheteur, le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les éléments demandés , le marché sera attribué à l'offre classée en 2ème (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés)

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles en téléchargement à l'adresse suivante :
http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat

7.1.2. . **Pièces du marché.**

Il s'agit de l'offre proprement dite des candidats constituant le projet de marché et comprenant les pièces énumérées ci -après, datées, complétées et signées par eux, à savoir :

a) Pièces particulières.

- **Règlement de la Consultation des Entreprises signé**
- **Acte d'Engagement dûment complété daté et signé**
- **Mémoire explicatif signé**
- **Détail estimatif dûment complété daté et signé**
- **Bordereau des prix unitaires dûment complété daté et signé**
- **Plan de situation signé**
- **Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux devra impérativement être joint aux pièces ci-dessus.**

b) Le mémoire technique doit être impérativement constitué de :

- **Les procédés et modes d'exécutions envisagés = 20 points**
- **La liste des matériaux utilisés, leur provenance et leur fiche technique = 10 points**
- **La liste des matériels utilisés ainsi que les procédures mises en œuvre pour limiter l'impact bruit = 5 points**
- **La liste du personnel qui interviendra sur leur chantier ainsi que leur qualification = 10 points.**
- **La visite préalable du site des travaux avant la remise de l'offre = 5 points**

c) pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix :

- **Le Cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G) en vigueur, applicables aux marchés publics de travaux.**
- **Le Cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G) en vigueur, applicables aux marchés publics de travaux.**
- **Les normes en vigueur (au jour de la signature du marché), définissant les caractéristiques des matériaux utilisés, leurs modalités d'essais, de contrôle et de réception.**

Les pièces générales ne sont pas jointes au présent marché, elles sont réputées connues des parties en présence ; la signature des pièces particulières entraîne leur acceptation.

d) Le certificat de visite tamponné du maitre d'ouvrage.

ARTICLE 8 : Jugement des offres.

Par application de l'article L.2152-7 du Code de la Commande Publique, pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le maître de l'ouvrage se fondera sur les critères suivants hiérarchisés et pondérés comme suit :

- **la valeur technique (50%) appréciée sur la base du mémoire technique du candidat.**
- **le prix des prestations (50%) apprécié au regard de la cohérence avec les prestations proposées.**

1-Le prix des prestations noté sur 50 selon la formule suivante :

$$N = 50 - [\,[(n-a) : a] \times 50\,]$$

Dans laquelle :

- **n = Montant de l'offre**
- **N = Note**
- **50 = Note maximale**
- **a = offre économiquement la plus avantageuse**

2-La valeur et la conformité technique, noté sur 50 telle qu'elle ressort du mémoire justificatif

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans l'état des prix forfaitaires figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ses erreurs pour mettre en harmonie son offre. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si la Commission d'appel d'offres le juge utile, les 3 entreprises les mieux-disantes pourront être invitées à un entretien pour approfondir leur offre.

ARTICLE 9 : Conditions d'envoi et de remise des offres.

Les plis contenant les offres seront transmis uniquement :
PAR VOIE ELECTRONIQUE (sous format PDF) : sous la référence :Consultationterrasssementnov26 sur la plateforme où la consultation a été publiée.

Le dépôt de l'offre devra avoir lieu avant la date et l'heure indiquée en 1ère page = lundi 7 décembre 12h

N.B. : depuis le 1er octobre 2018, la passation des marchés pour l'acheteur comme pour les entreprises est dématérialisée; l'envoi d'enveloppes postale ou remise en mains propres n'est donc plus possible.

ARTICLE 10 : Date limite de réception des offres. Lundi 7 décembre 2026 à 12h

Le Maire de Sauvigny-le-Bois
M. Didier IDES